



EDITO

Madame, Monsieur,

Par arrêté en date du 17 Décembre 2018 Le Préfet de la Savoie a validé la création de la commune nouvelle « Val-d'Arc »

Cet arrêté préfectoral fait suite aux délibérations concordantes du 30 Novembre 2018 de chaque commune.

La commune nouvelle « Val-d'Arc » est créée à partir du 1er Janvier 2019, son siège social est situé : 4 place de la mairie à RANDENS et compte 2024 habitants. Jusqu'à la prochaine élection municipale de 2020 le conseil municipal de la commune nouvelle sera composé de l'ensemble des membres en exercice des conseils municipaux des communes fondatrices.

Au sein de la commune nouvelle sont créées la commune déléguée d'AIGUEBELLE et la commune déléguée de RANDENS reprenant les limites territoriales existantes.

Chaque commune déléguée sera représentée par un maire délégué et un conseil communal. La structure de la commune nouvelle sera composée d'un maire, de deux maires délégués, de six adjoints, de deux conseillers délégués et de dix huit conseillers municipaux reprenant ainsi les structures des deux communes. Reste à organiser une structure administrative pour la commune nouvelle.

José RICO

Quel nom pour la commune nouvelle ?

Trouver un nom n'est pas chose simple. Chacun peut avoir un avis qui lui semble être le bon. Aucune procédure n'existe pour trouver le meilleur consensus.

Le nom doit être générique et représentatif de la réalité géographique ou historique pour que chacun puisse se l'approprier.

Un nom faisait l'unanimité : « Porte de Maurienne ». Le Préfet a donné un avis défavorable expliquant qu'il existait déjà un EPCI qui portait ce nom, à savoir la Communauté de Communes.

Il a fallu se repositionner sur les noms de « Rives de l'Arc » ou de « Val-d'Arc ». Le nom de « Rives de l'Arc » semblait plus restrictif et aurait pu susciter des interrogations pour d'autres communes qui souhaiteraient un jour nous rejoindre.

Le nom s'est alors porté sur « Val-d'Arc ». Le mot vallée ou val laisse imaginer un chemin vers d'autres territoires, une ouverture.

Comment appeler alors les habitants de la commune nouvelle ?

Si chacun dira qu'il est Aiguebellain ou Randaillon, voire Mauriennais, il n'en demeure pas moins qu'il faut trouver un nom. Le choix s'est porté sur « Val d'arcois - Val d'arcoise »

Nous leur souhaitons longue vie à toutes et à tous et la bienvenue en Val-d'Arc.



CONTACT MAIRIES

• Val-d'Arc •

4 place de la mairie
RANDENS

73220 Val-d'Arc

☎ Tel : 04.79.36.21.13

✉ Courriel : mairie.valdarc73@orange.fr

• Randens •

4 place de la mairie
RANDENS

73220 Val-d'Arc

☎ Tel : 04.79.36.21.13

✉ Courriel : mairie.randens@orange.fr

site : www.randens.fr

• Aiguebelle •

2 rue de l'hôtel de ville
AIGUEBELLE

73220 Val-d'Arc

☎ Tél : 04.79.36.20.25

✉ courriel : mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr

site : www.mairie.aiguebelle.free.fr

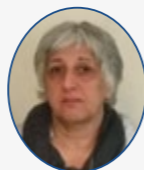
SECRÉTARIAT DE MAIRIES

• Val-d'Arc

Horaires d'ouverture :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : **8h à 12h00 et 14h à 18h00**

mercredi : **9h à 12h00**

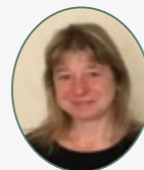


• Randens

Horaires d'ouverture :

Lundi-mardi-mecredi-jeudi : **8h30 à 12h00**

vendredi : **14h00 à 17h30**



• Aiguebelle

Horaires d'ouverture :

Mardi-jeudi-vendredi : **8h à 12h00 et 14h à 17h30**

mercredi : **8h à 12h00 et 14h à 16h30**

samedi : **8h à 12h00**



LES CONSÉQUENCES SUR L'ADRESSE POSTALE

La création au 1er Janvier 2019 de la commune nouvelle entraine pour tous un changement de l'adresse postale.



Randens

Avant le 31/12/2018

Mr DUPONT Henri
25 route de Montfort
73220 RANDENS

DEVIENT → → → → →

Après le 01/01/2019

Mr DUPONT Henri
25 route de Montfort
RANDENS
73220 Val-d'Arc

Aiguebelle

Avant le 31/12/2018

Mr DURAND François
18 rue carret
73220 AIGUEBELLE

DEVIENT → → → → →

Après le 01/01/2019

Mr DURAND François
18 rue carret
AIGUEBELLE
73220 Val-d'Arc

Gouvernance de la commune nouvelle

Val-d'Arc

Maire
José RICO

RANDENS

Mairie déléguée

AIGUEBELLE

Mairie déléguée

Maire délégué
Jean PITTON

Maire délégué
Hervé GENON

Lionel MELLAN

Commission travaux

Yves TUPINIER

Catherine SCHULZ

Commission cohésion sociale

Josyane BAZIN / Marie CHAMBEROD

J.Patrick OUDINET

Commission animation Information

Denis RICHARD/ Bruno MICHELLAND

José RICO/Jean PITTON

Commission des finances

Hervé GENON/Denis RICHARD

Conseil communal



Conseil communal



Compétences conservées

- ◆ Accueil
- ◆ Etat-Civil
- ◆ Urbanisme : CuA
 - ◆ Volet social
- ◆ Gestion du cimetière
- ◆ Organisation animations locales
- ◆ Ecole et périscolaire
- ◆ Cadastre